

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018-05-12 – CESSION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN (AVENUE DE LA PLAGE)

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Chantal DABÉ donne procuration à Michelle LOUSSOUARN

André CASTANDET donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

La société SARL LOUSTALET représentée par Jean-Pascal FERAY, réalisant un projet immobilier sis 38 avenue de la plage, a sollicité la ville de GUJAN-MESTRAS quant à l'acquisition d'une emprise de terrain d'environ 700 m² constituant actuellement une bande d'espace vert non aménagée.

Il convient, dans un premier temps, de déclasser du domaine public communal ladite surface à détacher ne relevant à ce jour d'aucun intérêt général, et de la classer dans le domaine privé communal.

Dans son avis n°2018-33199V0477 du 30 mars 2018, la Direction de l'Immobilier de l'Etat, le domaine, a estimé la valeur actuelle de l'emprise à céder à 150 € le m².

Eu égard à la valeur des cessions par la ville auparavant réalisées dans ce secteur, il a été convenu de céder ladite emprise au prix de 220 €/m².

Un Cabinet de Géomètres-Experts a été chargé, par le pétitionnaire, de délimiter la surface à céder.

Il convient donc, dans un second temps, de céder ladite surface aux conditions précitées à la société SARL LOUSTALET.

Je vous propose ainsi :

- de déclasser la surface à détacher de la parcelle du domaine public communal aux fins de la classer dans le domaine privé communal ;
- d'accepter cette cession de terrain au profit de la SARL LOUSTALET pour un montant de 220€/m² soit un montant total d'environ 154 000 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir;
- de confier à Maître LORIOD, notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 24/05/2018
GUJAN-MESTRAS le 24/05/2018

